

Réunion du jeudi 10 mars 2011

Présents : Éric Ghougassian (DGU Sophia), Marianne Marchand (secrétaire Newton), Matti Schneider-Ghibaudo (représentant étudiant), Colette Vergez (secrétaire Dolines)

Auteur : Matti Schneider-Ghibaudo, représentant étudiant

RÉSIDENCE LES DOLINES

RÉUNION 2

POINTS ABORDÉS

Travaux de sécurisation	2
Badges	3
Laverie	3
Entretien	4
Accès à internet	4
Nuisances sonores et exclusions	5

Travaux de sécurisation

Informations

Les travaux de sécurisation de la résidence ont été approuvés par la ville de Valbonne. Ce chantier sera donc constitué des parties suivantes :

- construction d'une clôture extérieure ;
- mise en place d'un système d'accès par badge sur la porte d'accès principal ;
- fermeture du parking extérieur et de la porte d'accès arrière ;
- mise en place d'un nouveau système d'accès au parking souterrain avec sas à barrières.

Le prestataire n'a pas encore donné ses délais (ils seront probablement arrêtés la semaine prochaine), mais les travaux devraient a priori être finalisés entre mai et juin.

Pour les déménagements, un accès exceptionnel au parking extérieur sera attribué.

Pour rappel, le parking souterrain verra sa sécurité largement augmentée avec la mise en place du nouveau système d'accès ; ce processus est suivi par la gendarmerie de Valbonne, qui tient à assurer la qualité finale au vu des problèmes de vols et de trafics connus dans ce parking (à titre d'exemple, la dernière voiture volée dans le parking a servi pour un braquage...). Malgré ces améliorations, la direction s'est engagée à ce que le prix reste le même (entre 7 et 8 € par mois).

Si vous êtes motorisé(e), le mieux sera donc d'utiliser le parking souterrain rénové. À défaut, vous pourrez vous reporter sur le parking public au-dessus de la résidence, mais celui-ci est déjà généralement saturé et, au vu des travaux annoncés par la mairie (construction du **dōjō** municipal), il sera bien plus civique¹ et pratique d'utiliser le garage de la résidence.

Remarques soulevées

Les fondamentaux des travaux avaient déjà été fortement questionnés lors de la première réunion, sans aucun succès. Les questions de la clôture, de la fermeture du parking ou encore des badges n'ont donc pas été remises en question cette fois-ci.

Notre rapport critiquant la fermeture de la porte d'accès arrière n'a reçu aucune réponse.

En revanche, il a été souligné que la coïncidence de la fermeture du parking avec les travaux municipaux (17 mois) qui bloqueront une partie du parking public Georges Pompidou (au-dessus de la résidence) serait probablement problématique pour les visites d'extérieurs (famille, amis...).

Réponses apportées

La possibilité de créer des places réservées "visiteur" dans le parking souterrain peut être envisagée, mais dépendra de la gêne réelle créée par les travaux du parking public.

¹ le parking public est utilisé en grande partie par les parents conduisant leurs enfants au centre scolaire et petite enfance

Les personnes présentes assurent avoir déjà relancé le dossier plusieurs fois, le considérant de très bonne qualité et valant considération. Une nouvelle relance sera faite, demandant une réponse directe aux représentants sur les points soulevés.

Badges

Informations

Le badge délivré sera unique et personnel.

Ce système d'accès par badge sera progressivement mis en place à l'intérieur même de la résidence, sur le modèle de la résidence Newton, ce qui permettra à terme la mise en place d'une salle de sport, d'une salle de jeux...

Pour les déménagements, un badge secondaire sera exceptionnellement fourni pour faciliter les déplacements.

Remarques soulevées

La délivrance d'un double du badge à chaque étudiant a été demandée une nouvelle fois, pour éviter de rester coincé en cas de perte du badge principal, et pour faciliter l'invitation d'amis (ce sans quoi nous devons systématiquement aller à la porte pour l'ouvrir).

Réponses apportées

Cette demande a été refusée car "opposée au principe de sécurisation". Perte de traçabilité, paraît-il, puisque la liste nominative des entrées aurait des doublons. L'argument de responsabilité égale du propriétaire pour chacun des deux badges, peu importe si le badge en question a été prêté ou non, n'a pas été considéré.

Laverie

Informations

Le CROUS est en procès avec le fournisseur actuel, et doit attendre la fin de ce processus pour pouvoir engager un nouveau contrat. Il n'y a donc malheureusement pas de délais pour le moment, mais une nouvelle laverie est bien prévue, sur le modèle de celle de Newton.

Remarques soulevées

Il serait utile d'avoir une poubelle sur place, car de nombreuses personnes abandonnent leurs déchets (emballages de lessives notamment), et que le nettoyage du sèche-linge implique l'extrusion de "matelas" de poussière. Pour espérer la conserver, il devra s'agir d'une poubelle murale et non mobile.

Réponses apportées

Une poubelle murale est commandée et sera installée d'ici deux à trois semaines maximum.

Entretien

Informations

Les menus travaux d'entretien seront à nouveau assurés par un personnel du CROUS à partir de mardi, tant pour les parties communes que dans les studios. Depuis quelques mois, cela était délégué à des prestataires externes. On pourra donc attendre une meilleure réactivité en cas de soucis.

Par ailleurs, les ralentisseurs de portes seront tous réparés ou changés d'ici quelques semaines, un contrat ayant été passé avec un prestataire extérieur.

Remarques soulevées

Les irrptions dans les studios sont rarement notifiées. Certains résidents souhaiteraient être prévenus à l'avance des visites d'entretien.

Néanmoins, les représentants savent que cet accès a été explicitement autorisé par les résidents lors de la signature du règlement intérieur, et demandent donc simplement si les visites générales (appliquées à l'ensemble des studios), par exemple, pourraient être décomposées par étages ou ailes, pour avoir des fourchettes de visite plus réduites pour chaque studio.

Réponses apportées

Le CROUS confirme l'impossibilité de planifier les visites personnelles : les demandes sont faites aux prestataires, mais aucun rendez-vous précis n'est fixé. Les visites génériques (désinsectisation, entretien...) étant également déléguées en externe, il n'est pas possible d'imposer un calendrier précis aux prestataires.

En revanche, le CROUS s'est engagé à demander le dépôt d'un avis de passage dans les studios lors des visites.

Accès à internet

Informations

Le service actuel sera assuré jusqu'au 30 avril. Le CROUS est actuellement en négociation pour prolonger le service jusqu'à fin juin. En parallèle, un appel d'offre est en cours, et un nouveau fournisseur devrait être défini pour prendre le relai début juillet.

Dans le cas où aucun service ne pourrait être assuré sur les mois de mai et juin, le service informatique du CROUS étudie des solutions alternatives, la plus probable étant la mise en place de "cybercafé" dans une des salles communes.

Remarques soulevées

La salle commune est très limitative, puisque les étudiants préféreraient avoir un accès dans leur chambre, l'utilisation actuelle d'internet étant bien plus globale qu'un accès ponctuel, particulièrement pour les personnes souhaitant travailler de chez elles. Le CROUS est bien conscient de ce problème.

Dans le cas d'un "cybercafé", si celui-ci devait être équipé d'ordinateurs et non seulement de points d'accès, cela impliquerait de restreindre les plages horaires d'ouverture. Le représentant

étudiant se chargera donc d'effectuer un sondage précisant les besoins des résidents, dans le cas où certains n'auraient qu'un ordinateur fixe et nécessiteraient donc une machine sur place.

Il est également proposé de tenter la mise en place d'un réseau wifi se reposant sur les machines personnelles de chaque étudiant, relayant ainsi la connexion du CROUS.

Réponses apportées

Le CROUS est intéressé par ces propositions. Il s'occupera donc de donner le débit de la ligne fournie, afin de préciser le nombre de connexions maximal possible, et s'assurera que les bornes wifi utilisées par Wifirst sont bien la propriété de l'entreprise et non la sienne.

Nuisances sonores et exclusions

Informations

Trois exclusions ont été prononcées depuis le début de l'année. Il faut savoir que ces exclusions sont le fruit d'une série d'avertissements, et qu'une fois prononcées, elles sont particulièrement fortes puisqu'elles font inscrire les personnes visées sur la "liste noire" du CROUS, c'est-à-dire qu'aucun logement en résidence CROUS ne leur sera plus accessible !

Pour éviter que de telles extrémités soient à nouveau atteintes, quelques rappels :

- si vous souhaitez faire une fête chez vous, prévenez vos voisins à l'avance : avec cette marque de respect, il y a plus de chances qu'ils viennent vous demander de baisser le son plutôt que d'aller prévenir les secrétaires ou la police ;
- l'isolation sonore des murs est meilleure que celle des portes : essayez de fermer les *deux* portes et pas seulement celle du couloir ; essayez également de garder les fenêtres fermées ;
- évaluez vous-mêmes le bruit que vous faites, par exemple en sortant dans le couloir ; surtout, n'augmentez pas le volume sonore au cours de la soirée, car une hausse se remarque bien plus qu'un volume constant ;
- si une personne vient se plaindre du bruit, soyez cordial et déterminez avec elle le niveau sonore acceptable : il est dans votre propre intérêt que personne n'ait à se plaindre de votre comportement auprès du CROUS ;
- assurez-vous que vos invités quittant votre studio ne fassent **pas de bruit dans le couloir** : c'est là que l'isolation sonore est la pire, et que vous risquez de réveiller vos voisins.

Inversement, si le bruit provenant d'un de vos voisins vous dérange, commencez avant tout par aller lui demander **gentiment** de baisser le son. La plupart du temps, il s'agit simplement d'un manque d'attention, et tout peut se régler rapidement et simplement ☺ Si vous n'osez pas y aller seul(e), demandez à d'autres voisins de vous accompagner, eux aussi sont certainement dérangés !

Enfin, rappelez-vous que, pour une soirée sans trop de bruit, vous pouvez demander l'accès à la salle commune de la résidence. Des membres du personnel CROUS vivant au-dessus de la salle, le niveau sonore devra être au moins aussi limité qu'en studio individuel, mais vous bénéficierez d'une grande salle. La demande doit être faite auprès de la secrétaire, Mme.Vergez, au moins 48h à l'avance.